



**PÔLE
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

**SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Aigremont
Bragassargues
Brouzet les Quissac
Canaules et
Argentière
Cardet
Carnas
Cassagnoles
Cognac
Conqueyrac
Corconne
Cros
Durfort et
St Martin de Sossenac
Fressac
Gailhan
La Cadière et Cambo
Lédignan
Liouc
Logrian Florian
Maruéjols les Gardons
Monoblet
Orthoux Sérignac
Quilhac
Pompignan
Puechredon
Quissac
Saint Bénézet
Saint Félix de Pallières
Saint Hippolyte du Fort
Saint Jean de Crieulon
Saint Nazaire des Gardies
Saint Théodorit
Sardan
Sauve
Savignargues
Vic le Fesq

13 bis, rue du Docteur
Rocheblave - BP 11
30260 Quissac
Tél : 04 66 93 06 12
Fax : 04 66 80 59 23
contact@piemont-cevenol.fr
www.piemont-cevenol.fr

Quissac, le 2 Décembre 2015

Madame, Monsieur,

La communauté de Communes Piémont-Cévenol a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) suite à une délibération du conseil communautaire du 17 janvier 2013, conformément à la loi sur l'eau.

Il a pour mission d'apporter son assistance aux particuliers et de s'assurer que les eaux usées des installations individuelles sont correctement dépolluées.

Cette opération est indispensable pour éviter de dégrader le milieu naturel, préserver la santé publique et le cadre de vie de tous.

Pour les habitations qui sont raccordées au réseau collectif, la dépollution est effectuée par une station d'épuration, dans le cadre d'un abonnement à un Service Public Collectif.

Pour les habitations comme la votre, les eaux usées (sanitaires, lave linge...) sont dépolluées par un dispositif d'assainissement autonome.

C'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Pour réaliser ce premier diagnostic, cartographier et connaître les ouvrages d'assainissement non collectif, des techniciens qui assurent ce service seront sur votre commune à partir du mois de Janvier 2016.

Je vous demande, par la présente de bien vouloir vous rapprocher de notre service, afin de convenir d'un rendez-vous pour la visite de diagnostic de votre installation d'assainissement autonome.

Olivier TEULADE ou Mathieu FOUANT 04 66 85 88 57 ou 06 84 13 70 19
ou spanc@piemont-cevenol.fr

Pour vous comme pour nous, ce service est l'assurance d'une valorisation de votre patrimoine et permettra d'éviter d'éventuelles nuisances.

A l'issue de la visite, vous recevrez un rapport avec les conclusions du service sur l'état de fonctionnement de votre filière.

Ce contrôle périodique de bon périodiquement effectué tous les 6 ans vous sera facturé 150€.

Je vous rappelle que le code de la santé publique prévoit une pénalité d'un montant de 150€ qui se rajoutera au cout du contrôle pour les propriétaires qui ne se seraient pas conformés à l'obligation de contrôle.

Je vous remercie par avance de votre coopération et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Le Vice Président
André ALEGRE